

INDUSTRIE DE PRODUCTION DES TEXTILES ARTIFICIELS ET SYNTHETIQUES ET PRODUITS ASSIMILES

Accord du 27 janvier 2021

ARTICLE 1 :

Le présent accord concerne les entreprises relevant de l'Industrie de production des textiles artificiels et synthétiques et produits assimilés.

I. - SALAIRES MINIMA GARANTIS

Les salaires mensuels minima garantis, fixés sur une base 35 H/semaine, sont augmentés au 1^{er} février 2021 et fixés comme suit :

Coefficient	Salaire mensuel garanti (base 35 H/semaine ou 152,19 H/mois)
	Au 1 ^{er} février 2021
210	1 563
225	1 569
240	1 574
255	1 584
270	1 594
285	1 605
300	1 615
315	1 625
330	1 652
345	1 746
360	1 866
375	1 987
390	2 106
405	2 274
420	2 436
435	2 603
450	2 771
500	3 179
600	3 998
700	5 028
800	6 257

CO SA
MG CA

II. - REMUNERATION MINIMALE ANNUELLE GARANTIE

La rémunération minimale annuelle garantie (base 35 heures/semaine) est fixée à 18 756 € pour l'année 2021 (vérification à faire au 31.12.2021).

III. - REMUNERATION GARANTIE ANNUELLE

Les rémunérations garanties annuelles (base 35 heures/semaine) sont fixées à :

	Année 2021 *
R.G.A. (niveau de responsabilité B)	18 756 €
R.G.A. (niveau de responsabilité C)	18 828 €
R.G.A. (niveau de responsabilité D)	19 414 €
R.G.A. (niveau de responsabilité E)	20 690 €
R.G.A. (niveau de responsabilité F)	24 635 €
R.G.A. (niveau de responsabilité G)	27 404 €
R.G.A. (niveau de responsabilité H)	32 849 €

Vérification à faire au 31.12.2021.

IV. - INDEMNITE JOURNALIERE DE PANIER

A compter du 1^{er} février 2021, l'indemnité journalière de panier de nuit est fixée à 7,03 euros.

CD

SA

MG

CS

ARTICLE 2 :

Le présent accord applicable à compter du 1^{er} février 2021 sera notifié à l'issue de la procédure de signature à l'ensemble des organisations syndicales représentatives et sera déposé dans les conditions légales.

Fait à Clichy, le 27 janvier 2021

Fédération des Services
C.F.D.T.

Christophe Dg



Fédération Textile-Habillement-Cuir-Blanchisserie
C.G.T.

P. Laurence DUBÉY

FÉDÉRATION T.H.C.B.

Case 415 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 84 89 - Fax : 01 55 82 84 91
Siret : 337 972 988 00014 - code APE : 912Z
e-mail : thc@cgt.fr

Fédération de la Chimie - C.F.E./C.G.C.

Malik Guéze



Syndicat Français des Textiles Artificiels et
Synthétiques (S.F.T.A.S.)

S. HOEFFLIGER

